

## N° 01.07.2013 - BUDGET DE L'EXERCICE 2014

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

### 1 PREAMBULE

Le budget 2014 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs pour 2 468 élèves (2 455 au budget 2013).

Le budget de l'année 2014 s'élève à CHF 10'875'849.00 et présente une diminution de presque 5% par rapport à celui de 2013.

Ce montant se répartit ainsi :

	2014	%	2013	%
Charges assumées par les Communes	CHF 10'253'349	94.28	CHF 10'851'458	94.86
Prestations facturées aux parents et divers subsides	CHF 622'500	5.72	CHF 587'500	5.14
Total	CHF 10'875'849	100	CHF 11'438'958	100

Charges financières, déduction faite des recettes	2014	%	2013	%
Dépenses scolaires générales	CHF 1'742'302	17.02	CHF 1'765'600	16.27
Locaux scolaires	CHF 8'299'760	81.08	CHF 8'865'858	81.70
Transports des élèves secondaires	CHF 195'000	1.9	CHF 220'000	2.03
Excédent de charges total	CHF 10'237'062	100	CHF 10'834'136	100

Coût moyen budgétisé par élève	2014	2013
	CHF 4'155	CHF 4'331

### 2 COMMENTAIRES

Le budget 2014 a pu être diminué par rapport à celui de 2013 parce qu'un certain nombre d'amortissements à la Ville de Morges sont arrivés à terme, notamment la construction de Beausobre II.

Les charges assumées par les communes ont diminué en raison du budget 2014 inférieur à celui de 2013.

### ***Dépenses scolaires générales***

Elles comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière, aux charges scolaires et parascolaires, soit : subventions culturelles et sportives, devoirs surveillés, camps, prestations des services dentaire et médical. Ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er octobre de l'année précédant l'exercice comptable.

### ***Locaux scolaires***

Les bâtiments scolaires en voie de construction ne sont pas encore comptés et le seront dès 2015 pour les locaux achevés en 2014. Cela devrait concerner l'agrandissement des collèges de Romanel et de Lully, ainsi que la construction d'un nouveau collège sur le site de Colombier. A la fin de la construction de ces bâtiments, des classes d'Aclens, Bremblens, St-Saphorin et Tolochenaz seront transférées sur les nouveaux sites.

L'évaluation des locaux scolaires fait l'objet d'un barème prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les charges et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux. Ces coûts évoluent en fonction des nouveaux investissements et de la fin des amortissements. Les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires, sont répartis

- pour les communes de l'ASIME, à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.
- pour les communes hors ASIME, en fonction du nombre d'élèves enclassés.

### ***Transport des élèves secondaires***

Conséquence de la nouvelle politique de distribution des abonnements décidée par le Comité de direction, les coûts ont été diminués de presque 11%. Ils sont attribués pour moitié à la Commune de Morges et pour moitié aux autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'exercice et d'une demie en fonction du nombre d'élèves secondaires au 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédant l'exercice.

## **3 PARTICIPATION DES COMMUNES**

La répartition des coûts entre les communes fait l'objet d'un tableau qui figure à la fin du présent budget 2014. Il permet ainsi à chaque commune de reporter dans son budget communal les charges qui la concernent. Ce tableau est établi sur la base des hypothèses de travail liées à l'enclassement des élèves et à la population des communes ; il permet de déterminer le calcul des acomptes facturés aux communes.

## **4 CONCLUSIONS**

Le budget présente une diminution de CHF 511'000 par rapport au budget 2013, principalement grâce aux coûts des bâtiments scolaires. Les coûts sont toutefois variables, alors que le nombre d'élèves sera certainement en augmentation ces prochaines années, vu l'accroissement de la population générale. Les différents projets de constructions à venir auront également certainement une influence sur les budgets futurs.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIME**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2014 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,

**décide :**

d'adopter le budget pour l'exercice 2014 tel que présenté par le Comité de direction.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 17 juillet 2013.**

pour le Comité de direction  
la présidente



Isabelle Bonvin

le secrétaire



Stephan Hürzeler